



HAL
open science

Grade licence - Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un grade licence. Grade licence - Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques. 2016, Université de Franche-Comté - UFC. hceres-02036170

HAL Id: hceres-02036170

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036170v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation
Formation conduisant à un diplôme
conférant le grade de licence

Diplôme de formation générale en
sciences maïeutiques

- Université de Franche-Comté - UFC

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Evaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Sciences de la santé et du sport

Établissement déposant : Université de Franche-Comté - UFC

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Le Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens (european credit transfer system - ECTS), correspondant au grade licence dont les deux 1^{ers} semestres de la Première année commune aux études de santé (PACES). Les étudiants inscrits en PACES et s'inscrivant au concours de maïeutique réalisent la 1^{ère} année de leur cursus à l'unité de formation et recherche sciences médicales et pharmaceutiques (UFR SMP) de l'Université de Franche-Comté - UFC. La formation maïeutique de Besançon est unique sur le département. La plus proche est celle de Dijon (Bourgogne). Le *numerus clausus* 2014-2015 est de 26, pour un nombre de 268 inscrits dans la filière.

Les enseignements mis en place doivent permettre aux étudiants d'élaborer progressivement leur projet de formation et, à ceux qui le souhaitent, de se réorienter par la mise en œuvre de passerelles. Un enseignement de langues vivantes étrangères, une formation aux gestes et soins d'urgence, un apprentissage à la maîtrise des outils informatiques et une initiation à la recherche sont également organisés. La formation a pour objectifs : l'acquisition d'un socle de connaissances scientifiques indispensables à la maîtrise des savoirs et des savoir-faire nécessaires à l'exercice de la profession de sage-femme ; l'approche fondamentale de l'être humain par l'acquisition de connaissances en santé publique, en sémiologie clinique et paraclinique ; l'acquisition de connaissances fondamentales de physiopathologie et de pharmacologie. L'apport théorique est complété par des activités de raisonnement clinique et d'apprentissage pratique en milieu clinique. La formation comprend, outre un tronc commun, des unités d'enseignement (UE) librement choisies ou libres. Celles-ci peuvent également correspondre à une initiation à la recherche à travers des parcours de masters. Elles peuvent enfin concerner des disciplines non strictement médicales. La formation fait appel aux technologies de l'information et de la communication appliquées à l'enseignement ; elle est dispensée sur site ou à distance ou selon ces deux modes combinés. Un étudiant peut effectuer une période d'études à l'étranger.

La formation est organisée à l'école de sages-femmes et à l'université dispensant cette formation. Une convention de partenariat signée entre le Conseil régional, Le CHRU (centre hospitalier régional universitaire) de Besançon et l'Université de Franche-Comté - UFC prévoit la création d'un département pédagogique par l'UFR SMP et définit les missions de l'Université de Franche-Comté - UFC relatives à la formation en sciences maïeutiques.

Evaluation de la PACES

Synthèse de l'évaluation

Le point fort de l'UFR (unité de formation et de recherche) est de s'appuyer sur une collaboration de longue date entre les enseignants de médecine et de pharmacie, et également des liens avec les autres UFR de l'Université de Franche-Comté - UFC. La mixité de l'UFR, la planification des réunions préparatoires et des différents intervenants très en amont permettent de rendre le dispositif fluide et réactif.

Une commission pédagogique de PACES se réunit tous les semestres. La présence d'administratifs et d'étudiants (tous tuteurs) assure une bonne organisation. L'évaluation formelle des comptes rendus de cette commission pourrait permettre de pallier l'absence de conseil pédagogique spécifique par ailleurs en attendant une évaluation par les étudiants plus pertinente que la 1^{ère} tentative louable mais peu adaptée.

Quelques évaluations sur des procédures intéressantes pourraient être menées et amener à éventuellement les reconsidérer. Après quelques années de fonctionnement il serait ainsi intéressant d'évaluer les bénéfices et inconvénients de la séparation PACES / APEMR (Année préparatoire aux études des métiers de la rééducation) (par exemple, choix

délibéré *versus* étudiants ayant de moins bonnes notes) ; ce point n'est pas très clair dans le dossier transmis par l'établissement. Dans un domaine proche, l'offre de réorientation au nombre de six composantes ou établissements semble permettre un choix aux étudiants tant issus de l'UFR SMP que pour l'APEMR. De manière générale, l'évaluation des réorientations est encourageante mais montre que la réorientation reste perfectible. Le fonctionnement de la commission d'aide et d'orientation aux étudiants pourrait faire l'objet d'un bilan en PACES. Accessible librement et gratuitement à tous les étudiants, le dispositif de tutorat mis en place s'intègre dans l'emploi du temps de la PACES. Il gagnerait, au 1^{er} semestre, à s'insérer en fin de journée pour : i) libérer davantage de temps pour la restauration et ii) permettre d'augmenter la durée des séances (plus d'une demi-heure).

Les informations fournies montrent une organisation parfaitement maîtrisée. Les consignes et procédures existent et sont actualisées. L'organisation est posée pour faciliter la découverte de l'environnement universitaire nouveau pour l'étudiant de PACES. La PACES étant à la fois une année de concours mais aussi une possible voie à l'origine d'une réorientation, l'information permanente, avant et au cours de l'année universitaire des étudiants, est critique car une information de début d'année n'est pas certaine d'être réellement entendue et comprise. Ainsi, les dispositifs de réorientation, donnés en cours d'année, gagneraient à être détaillés dans le guide à destination des étudiants distribué en amont de la PACES. Ceci permettrait peut-être de sensibiliser plus encore les étudiants avant de rentrer en PACES.

La charge horaire est à peu près identique en semestre 1 (S1) et semestre 2 (S2) mais la répartition horaire se fait sur 14 semaines au S1 et 18 semaines au S2. Une des conséquences est, en S1, un créneau horaire de restauration limité à destination des étudiants inscrits au tutorat ou assistant à des travaux dirigés (TD) en début d'après-midi. Les cours sont dispensés le matin en amphithéâtre en présentiel et en vidéo en direct pour la PACES, et l'après-midi en différé pour l'APEMR. La large utilisation de la vidéo-transmission avec l'organisation d'une rotation des étudiants dans les amphis en présence ou non de l'enseignant rend le système efficace et équitable. Les TD sont dispensés en amphithéâtre. L'absence d'information disponible sur le nombre moyen d'étudiant par groupe de TD rend difficile une appréciation sur ces TD.

Les modalités de contrôle des connaissances (MCC) et du concours sont clairement identifiées. Les consignes et procédures existent. La planification des réunions préparatoires du concours de PACES et des différents intervenants très en amont ainsi que l'unicité de la salle de déroulement des épreuves contribuent à l'optimisation de cette organisation. Les épreuves sont des QCM (questionnaires à choix multiples) pour toutes les UE sauf l'UE 7 qui comporte des QCM et une partie rédactionnelle qui bénéficie d'une double correction. Le classement final est disponible uniquement par voie électronique individuelle et le choix des étudiants se fait par voie électronique. Les coefficients appliqués aux notes obtenues dans les UE sont quasi identiques pour les 4 filières. Ceci pourrait être reconsidéré afin de favoriser les étudiants dans leur 1^{er} choix à l'instar du choix de forts coefficients fait pour la filière pharmacie sur certaines UE pour favoriser un choix vers cette filière.

Le nombre d'étudiant de PACES s'inscrivant dans la filière pharmacie a en effet évolué à la hausse ces dernières années. Dans le même temps, le taux de doublement dans les années suivantes du Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques (DFGSP), et notamment en 2^{ème} année, a lui aussi fortement augmenté. Ces chiffres sont à resituer dans une perspective nationale où le choix de cette filière se fait de plus en plus par défaut et/ou sécurité. Les commissions pédagogiques de PACES et du DFGSP se sont déjà penchées sur ce problème et ont notamment réfléchi à la pertinence des coefficients attribués aux UE par filière, ainsi qu'à la docimologie adoptée aux différentes épreuves du concours. Ces réflexions mériteraient d'être poursuivies. Une plus grande différenciation des coefficients attribués aux UE de tronc commun par filière favoriserait les étudiants dans leur 1^{er} choix. Un nombre plus appréciable d'étudiants validant 60 ECTS, au regard du travail fourni, élargirait les possibilités de réorientation choisie des étudiants non reçus après une 1^{ère} année de PACES et, par là même, minimiserait certains redoublements se soldant par un choix par défaut.

Points forts :

- La présentation du dossier montre très clairement les objectifs, les moyens et les résultats du travail de l'UFR mixte médecine pharmacie de l'Université de Franche-Comté - UFC dans le cadre de la PACES. Le dossier montre que le principe d'une amélioration continue est un support important de la qualité de la formation.
- L'organisation de la PACES est fluide en raison i) des collaborations de longue date des enseignants de médecine et de pharmacie dans cette UFR mixte et ii) également des liens avec les autres UFR de l'Université de Franche-Comté - UFC.
- Le suivi des étudiants est bon qu'ils réussissent ou non aux concours de PACES. Le taux de réussite par filière met en évidence les particularités médecine et pharmacie d'une part et odontologie et maïeutique d'autre part (en fonction du nombre d'inscrits et du *numerus clausus*). L'offre de réorientation des étudiants en échec aux concours, au nombre de six composantes ou établissements semble permettre un choix aux étudiants tant issu de l'UFR SMP que pour l'APEMR.

Points faibles :

- Il n’y a pas de conseil de perfectionnement indépendant du conseil pédagogique. La taille relativement modeste de l’UFR ne permet peut-être pas d’avoir suffisamment d’enseignants pour former deux conseils séparés mais une évaluation par des collègues d’autres UFR est sans doute possible.
- L’évaluation des enseignements et de la formation par les étudiants, avec les limites de la méthode dans une année de concours, doit être reprise avec une méthodologie appropriée.

Conclusions et recommandations :

L’UFR a une bonne maîtrise de l’organisation de la PACES et du concours final grâce en particulier à sa mixité médecine/pharmacie. L’évolution des concours pourrait permettre la participation d’enseignants de maïeutique. En raison d’une non maîtrise du nombre d’inscriptions, il est impossible de modifier le succès aux concours ; en revanche, l’amélioration permanente de la réorientation précoce ou après le S2 est un impératif à poursuivre et à améliorer. Le rôle de la communauté d’universités et établissements (ComUE) pourrait être là, à préciser.

La mise en place d’UE à coefficient élevé pour accroître le choix positif pour le concours pharmacie est une démarche intéressante qui doit cependant être évaluée. De même, l’application de coefficients plus différenciés pour les autres filières pourrait être discutée.

L’attention portée aux modalités de sélection par la PACES et l’analyse particulière sur la manière d’éviter le choix par défaut est mentionné particulièrement pour la filière pharmacie. Il serait intéressant d’effectuer un suivi similaire pour chacune des formations autres que médecine.

Analyse

OBJECTIFS DE LA PACES ET MODALITES PEDAGOGIQUES	
<p>1- Information des étudiants sur la PACES</p>	<p>L’UFR a une politique d’information selon deux axes : avant l’entrée en PACES (à destination des lycéens d’une part, et des futurs bacheliers et de leur famille d’autre part) et lors de la rentrée universitaire. Il existe donc une information des lycéens par l’organisation d’un forum animé par des étudiants-tuteurs de 2^{ème} et 3^{ème} années et par l’organisation d’une journée portes ouvertes à l’université. Il existe également une information des étudiants de PACES à la rentrée universitaire sous la forme de présentations orales du cursus et de la vie étudiante ainsi que sous la forme d’un livret d’accueil, dans lesquels les programmes, les compétences attendues et le <i>numerus clausus</i> (année N-1) propres à chaque filière ainsi que les possibilités de choix de filière sont diffusés.</p> <p>L’APEMR s’adosse à la PACES, selon les choix et conditions propres aux métiers de la rééducation.</p> <p>Il existe une fiche spécifique pour les candidats demandant à bénéficier de mesures particulières lors des examens ainsi qu’une charte des régimes spéciaux d’études (salariés, chargés de famille, handicapés, etc.).</p>
<p>2- Structure et organisation de la PACES</p>	<p>L’organisation des enseignements est bien explicitée : répartition et part des CM (cours magistraux) et TD, des UE communes et spécifiques sur chaque semestre, nombre d’heures, valorisation en ECTS, modalités d’examen. Les UE spécifiques (quantitativement assez faible) rapportent environ deux fois plus de crédits rapportés au nombre d’heure que les UE du tronc commun. La charge horaire est à peu près identique en S1 et S2 mais la répartition horaire se fait sur 14 semaines au S1 et 18 semaines au S2.</p> <p>La valorisation en ECTS est différente pour chaque filière. Les filières odontologie et pharmacie se distinguent de médecine et maïeutique quant à la mutualisation. Il existe un tableau des mutualisations entre les quatre filières, et une petite mutualisation avec l’orthophonie. Les coefficients sont quasi identiques pour les quatre filières à l’exception de la filière pharmacie où certaines UE ont de forts coefficients pour favoriser un choix vers cette filière. Cette décision a fait l’objet d’un choix concerté en commission pédagogique.</p>

	<p>Les cours sont dispensés le matin en amphithéâtre en présentiel et en vidéo en direct pour la PACES et l'après-midi en différé pour l'APEMR. Les TD sont dispensés en amphithéâtre.</p>
<p>3- Organisation du concours</p>	<p>Les MCC et du concours sont clairement identifiées. Les consignes et procédures existent. La composition du jury est décrite. Les principes de sécurisation des sujets sont identifiés. L'organisation du concours est décrite sur les points principaux de vérification d'identité, de surveillance, de vérification du nombre de copies, de déclaration d'incident, de précaution (temps disponible de reprogrammation d'épreuve si nécessaire). Les conditions d'anonymisation sont décrites.</p> <p>Le concours est organisé en décembre et mai hors du site de l'université avec des surveillants enseignants et non enseignants ou recrutés spécifiquement. Les dates et les horaires des épreuves sont disponibles par voie d'affichage et voie électronique. Les consignes sont lues au moment du concours.</p> <p>Les épreuves sont des QCM sauf pour l'UE 7 qui comporte des QCM et une partie rédactionnelle. La correction est anonyme et en double correction pour les questions rédactionnelles. Les étudiants ont leur rang de classement au terme des corrections des épreuves de janvier, avant l'inscription dans les quatre filières disponibles. Le classement final est disponible uniquement par voie électronique individuelle. Le choix des étudiants se fait par voie électronique. La vérification que tous les étudiants ont effectué leur choix, est de la responsabilité du service scolarité.</p>
<p>DISPOSITIFS D'AIDE A LA REUSSITE</p>	
<p>4- Dispositifs en place</p>	<p>Une commission d'aide et d'orientation aux étudiants existe. Son activité fait l'objet d'une procédure. Il n'existe cependant pas de bilan sur son fonctionnement spécifique en PACES.</p> <p>Le tutorat par les étudiants-tuteurs en lien avec les enseignants est bien organisé et le dispositif est bien encadré. Le principe d'évaluation est entre les mains des étudiants pour une transmission à la direction et au conseil.</p> <p>Un tutorat gratuit (deux heures par semaine) est organisé avec une trentaine d'étudiants tuteurs et deux enseignants. Les enseignants des UE sont éventuellement contactés pour valider des QCM. Le tutorat propose des séances d'exercices corrigés, des échanges avec les enseignants, des informations sur des méthodes de travail, les débouchés des études, etc. Le tutorat organise un concours blanc par semestre selon des modalités identiques à celle du concours et avec des QCM validés par les enseignants. Les tuteurs peuvent bénéficier d'une rémunération (contrat étudiant employé) et d'un soutien pédagogique. L'action du tutorat a été évaluée.</p>
<p>5- Réorientation</p>	<p>Un document « Réussir sa réorientation après une année de PACES ou APEMR » développé en collaboration entre l'UFR SMP et le pôle info-orientation de l'université explique les modalités de réorientation avant la mi-septembre et en début de 2^{ème} semestre. L'UFR SMP a fait le choix raisonné d'une réorientation proposée et non imposée devant correspondre à une démarche active de l'étudiant. Un suivi du nombre des réorientations est effectué.</p> <p>La réorientation est possible i) jusqu'à la fin des inscriptions de PACES (vers une 1^{ère} année de licence), ii) au début du 2^{ème} semestre vers un S2 d'une autre UFR ou Institut universitaire de technologie (IUT), iii) après échec au concours vers une 1^{ère} ou 2^{ème} année de plusieurs UFR ou IUT de l'université. L'offre de réorientation au nombre de six composantes ou établissements permet un choix aux étudiants tant issus de l'UFR SMP que de l'APEMR.</p>
<p>6- Réinscriptions ultérieures</p>	<p>Le dispositif et la réglementation sont affichés.</p> <p>Des réinscriptions ultérieures en PACES sont possibles mais jusqu'à présent aucun étudiant n'en a bénéficié. L'interprétation de l'UFR est que ceci est la conséquence d'une absence de réorientation forcée des étudiants en fin de S1.</p> <p>L'UFR a, en revanche, enregistré des demandes de passerelles de maïeutique et pharmacie vers médecine.</p>

TAUX DE REUSSITE ET SUIVI DES ETUDIANTS	
7- Effectifs et résultats	<p>Sur cinq ans, on observe une grande stabilité des effectifs inscrits en PACES (940 en moyenne), du taux d'étudiants validant 60 ECTS (un tiers en moyenne), du taux d'étudiants réussissant un des concours (un tiers en moyenne) et du taux d'étudiants doublant la PACES (un tiers en moyenne).</p> <p>La filière médecine reste la filière de réussite par rapport au nombre d'inscrits pédagogiques dans la filière (de l'ordre de 80 % sur les trois dernières années). Les filières odontologie et maïeutique se suivent (de l'ordre de 32 %). Pour la filière pharmacie, la moyenne passe à 39 % avec le choix d'UE totalement spécifiques à la filière. Le pourcentage d'inscriptions en maïeutique, odontologie et pharmacie a nettement augmenté. L'évolution du taux de réussite des étudiants inscrits à plus d'une filière (environ 50 % des étudiants) est irrégulière mais inférieure à 50 %.</p> <p>La réussite des primants est plus importante pour médecine et odontologie (respectivement 49,72 et 44 % en 2015) alors qu'elle est de 23,08 et de 22,22 % respectivement pour maïeutique et pharmacie). Les tableaux indiquant le nombre de reçus ramené au nombre d'inscrits par filière ainsi que la répartition du nombre de primants et redoublants mettent bien en évidence la particularité similaire de l'odontologie et de la maïeutique en lien avec leur <i>numerus clausus</i> plus faible (<i>numerus clausus</i> odontologie 24 sur 290 inscrits et <i>numerus clausus</i> maïeutique à 26 sur 293 inscrits).</p> <p>Toutes filières confondues, la grande majorité des étudiants reçus est titulaire d'un baccalauréat scientifique (90 %) obtenu avec mention (85 %).</p>
8- Suivi des étudiants réorientés	<p>Seuls 30 % des étudiants réorientés ont poursuivi leurs études dans le domaine de la santé. Le traçage des étudiants réorientés en S1 ou S2 montre plus de 75 % de réussite en UFR sciences et techniques (ST), sciences juridiques, économiques politiques et de gestion et en unité de promotion formation recherche (UPFR) des sports. La réorientation à partir du S1 semble moins performante.</p>
PILOTAGE DE LA FORMATION	
9- Equipe pédagogique et jurys	<p>Le point fort de l'UFR est de s'appuyer sur une collaboration de longue date entre les enseignants de médecine et de pharmacie, et également des liens avec les autres UFR de l'Université de Franche-Comté - UFC. La liste des enseignants indique les choix de l'UFR par UE des qualifications et statuts des enseignants. Les intervenants académiques sont majoritaires : environ 30 hospitalo-universitaires, 20 universitaires dont une petite partie d'entre eux proviennent de l'UFR ST ce qui facilite les réorientations d'étudiants vers cette UFR. Les sages-femmes n'assurent pas d'enseignement en PACES maïeutique.</p> <p>Par les commissions PACES, l'UFR montre très bien l'intérêt de ne pas dissocier la PACES des 2^{ème} et 3^{ème} années du Diplôme de formation générale. L'organisation des réunions de la commission PACES (enseignants et étudiants) montre la dynamique avec laquelle cette commission favorise l'anticipation des améliorations à apporter.</p> <p>La composition des jurys, restreinte aux responsables d'UE, permet une certaine efficacité. Cette composition est publiée et connue au moment de la validation des MCC avec la détermination des responsables d'UE.</p>
10- Conseil de perfectionnement	<p>La commission pédagogique fait office de conseil de perfectionnement. Deux réunions spécifiques à la PACES (une par semestre) auxquelles participent des représentants de presque toutes les UE tiennent lieu de conseil de perfectionnement. La présence d'administratifs et d'étudiants (tous tuteurs) lors de tout ou en partie de ces commissions permet d'aborder <i>a priori</i> les différents aspects de la formation.</p> <p>La manière de mettre en lien les retours des étudiants tuteurs et des enseignants responsables de la PACES est organisée, pour en faire part en conseil de faculté. Les mesures correctrices sont formalisées (compte-rendu de la commission PACES).</p>

11- Autoévaluation et évaluation des enseignements par les étudiants	<p>Une autoévaluation de la PACES a été menée à la demande de la Commission pédagogique nationale des études de santé (CPNES) du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR). L'autoévaluation de la PACES conduit à des décisions permettant certains ajustements, signe d'un bon fonctionnement.</p> <p>Une évaluation en ligne de la PACES par les étudiants a été tentée en 2011 mais s'est révélée peu informative en raison d'une très faible participation. Un nouvel outil plus adapté aux filières médicale et pharmaceutique est envisagé.</p>
FLUX D'ETUDIANTS ET EFFECTIFS DE LA FILIERE DE PACES	
12- Effectifs et résultats de la filière	<p>Maïeutique <i>numerus clausus</i> 26 pour 865 inscrits en PACES en 2014. Le taux de réussite est de 9,70 %. Les étudiants reçus au concours sont 23,08 % issus d'une 1^{ère} inscription en PACES. 96 % viennent d'un baccalauréat S (scientifique). 23 % sont en 1^{ère} inscription.</p>

Deuxième et troisième années

Synthèse de l'évaluation

Le Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques (DFGSMa) (conférant le grade de licence) est présentée à travers les informations du dossier et des annexes transmis par l'établissement, notamment le programme licence, les MCC, l'organisation générale des examens et des jurys. Le tableau de répartition des enseignements, l'équilibre entre les CM et travaux pratiques (TP)/TD et les stages sont transmis. Les MCC sont clairement identifiées. Il est à noter, cependant, que les différents tableaux des UE entre le dossier et les annexes, ont parfois permis le recueil d'informations complémentaires mais ont aussi induit une difficulté de compréhension en 1^{ère} lecture. Une même nomenclature pour définir les UE du programme et des MCC en aurait facilité la lisibilité. La dénomination des 2^{ème} et 3^{ème} années est soit indiquée DFGSMa1 et 2 ou DFGSMa2 et 3, la dernière dénomination est celle à retenir.

Le nombre d'heures de TP reste faible au regard du nombre d'heures en CM. Le ratio crédits/heures laisse apparaître une légère hétérogénéité entre les différentes UE au dépend de certaines UE fondamentales. La mutualisation des enseignements est soit partielle, soit totale. Les UE de 1^{ère} année de master *Santé publique et environnement (SPE)* dans le cadre du parcours recherche sont également mutualisées. Les raisons qui expliquent le choix des UE mutualisées ne sont pas mentionnées. Le dossier d'évaluation donne à voir une grande attention aux conditions de stage par contractualisation (convention de stage CHRU/charte). La progression des étudiants dans l'acquisition des compétences est évaluée grâce aux livrets de stage adaptés à chaque service. Un suivi individualisé des étudiants est mis en place sous forme d'entretien à la demande ou proposé en début de la FGSMa2 et par semestre.

Le contenu de la formation au C2i et celui de la formation générale aux soins d'urgence (attestation de formation aux gestes et soins d'urgences (AFGSU) niveau 1) sont décrits ; les UE librement choisies (UELC) également sans pour autant identifier le nombre d'UE librement choisies par année d'études, le nombre d'heures par UELC, le nombre d'étudiants optant pour le master *SPE*, le diplôme universitaire d'éthique ou les autres UE définies dans l'offre de l'UFR SMP et de l'Université de Franche-Comté - UFC. L'UE dite optionnelle semble être considérée comme obligatoire, au risque de ne pas faciliter l'ouverture vers un double cursus ou un autre choix. Le dispositif d'aide à la mobilité internationale de l'UFR est présenté. Mais on déplore l'absence de données concernant le nombre d'étudiants sages-femmes en bénéficiant chaque année, les conventions et les aides.

Les méthodes pédagogiques développées sont l'approche par problème (APP), les examens cliniques objectifs structurés (ECOS), le tutorat. L'accès aux ressources simulation de l'UFR serait à préciser. L'école de sages-femmes dispose des différents outils numériques et des services de l'Université de Franche-Comté - UFC. Le dispositif en place pour l'accueil des étudiants en situation particulière (situation d'handicap, etc.) est celui qui a fait l'objet d'une procédure par l'UFR SMP (régime spécial des études). Le service universitaire de la médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS), ses prérogatives ainsi que le bureau d'aide psychologique universitaire (BAPU) de l'Université de Franche-Comté - UFC sont présentés. La commission d'aide et d'orientation des étudiants (CAOE) (Charte 2013) de l'UFR SMP est un dispositif mentionné par l'école de sages-femmes.

Enfin, il semble qu'un conseil de perfectionnement non formalisé, sans doute constitué de la directrice et des personnels enseignants permanents de l'école et d'étudiants, se réunisse régulièrement en vue d'analyser les résultats de

l'évaluation de la formation par les étudiants et de définir des pistes d'amélioration. L'autoévaluation des formations par les étudiants mise en place par l'Université de Franche-Comté - UFC ne semble pas concerner le DFGSMa. Le processus d'amélioration de la qualité de la formation universitaire resterait à préciser.

Points forts :

- Le partenariat pédagogique avec l'UFR SMP est engagé à travers une mutualisation des enseignements et des dispositifs de formation.
- Le double cursus est possible à travers le parcours personnalisé recherche.
- La description des modalités d'examen par année d'étude est claire et précise.
- La politique des stages est précise : conventions et outils pédagogiques à disposition des étudiants et des tuteurs.
- Un espace numérique est à disposition des étudiants et des enseignants.
- La formation bénéficie de l'appui de l'administration de l'UFR SMP et de sa logistique.
- Le suivi des étudiants est individualisé.
- Le taux de réussite au diplôme (DFGSMa) est de 100 %. La formation est personnalisée du fait des effectifs (*numerus clausus* de 26).

Points faibles :

- Le conseil de perfectionnement est présent mais non formalisé. Les responsables d'UE, le rôle de l'équipe pédagogique sont à identifier.
- L'UE dite optionnelle semble être considérée comme obligatoire.
- Deux types de structures cohabitent (école/UFR) ; le pilotage semble s'effectuer selon deux modes. La visibilité des liens entre école de sages-femmes et UFR SMP/ Université de Franche-Comté - UFC en termes de gouvernance, d'animation et d'évaluation pédagogique n'est pas établie.
- Absence de précisions concernant la mobilité internationale en grade licence maïeutique.
- L'école n'a pas bénéficié d'inscription entrante par passerelles depuis 2010.
- Les documents de présentation du programme de la formation grade licence et des MCC ne sont pas toujours rédigés de façon cohérente.

Conclusions :

L'École de sages-femmes de Besançon, structure hospitalière, est en partenariat avec l'UFR SMP - Université de Franche-Comté - UFC. Elle est engagée dans le processus d'application de la réforme (« universitarisation »).

La mutualisation des enseignements particulièrement envisageable en grade licence a été initiée. Pour gagner en cohérence, une 2^{ème} étape de réflexion pédagogique commune avec les responsables d'UE en médecine pourrait être engagée.

Le double cursus (parcours personnalisé recherche) et l'ouverture sur d'autres enseignements est possible, à condition que l'organisation des études (UEL) le facilite.

L'utilisation des dispositifs pédagogiques et d'évaluation de l'Université de Franche-Comté - UFC (autoévaluation des stages/des enseignements par les étudiants, innovations pédagogiques, etc.) et plus largement des services de l'université seraient, à présent, à développer ou à valoriser.

Un pilotage strictement universitaire, dont les modalités sont à définir au niveau national, est à présent l'étape à envisager pour entrer pleinement dans un processus continu d'amélioration de la qualité de la formation universitaire et professionnelle en maïeutique.

OBJECTIFS ET MODALITES PEDAGOGIQUES	
1- Structure générale et modalités pédagogiques	Le tableau de répartition des enseignements, l'équilibre entre CM et TP/TD, stages, par semestre sont transmis à travers le programme du DFGMa et les MCC. Les MCC sont clairement identifiées. Le ratio ECTS/heures laisse apparaître une légère hétérogénéité entre les différentes UE. Le nombre d'heures de CM pourrait être rééquilibré au profit des TP conformément à l'un des principes de l'arrêté du 19 juillet 2011. Certains items prévus dans cet arrêté sont partiellement abordés ou pas (sémiologie générale, hormonologie-reproduction), alors que l'UE pharmacologie (27 heures-3 ECTS-mutualisées) est introduite. D'autres UE (cardio-respiratoire, reins et voies urinaires, digestif, locomoteur, neurosensoriel, dermatologie) sont traités avec un faible nombre d'heures. Les méthodes pédagogiques développées sont l'APP, les ECOS, le tutorat. L'accès aux ressources simulation de l'UFR n'est pas mentionné.
2- Dispositifs particuliers	La mutualisation des enseignements (6 UE) est déclarée complète ou partielle. Les UE de 1 ^{ère} année de master <i>SPE</i> du parcours recherche sont également mutualisées. Il aurait été pertinent d'expliquer ces choix pour une valorisation ou l'identification des points d'amélioration à envisager. Le contenu du C2i et de l'AFGSU niveau 1 sont décrits. L'UE dite optionnelle (6 ECTS sur 4 semestres) semble être rendue « obligatoire ». L'école de sages-femmes dispose des différents outils numériques de l'Université de Franche-Comté - UFC (plateforme Moodle-environnement numérique de travail (ENT), apprentissage des langues, recherches bibliographiques via le site web de la bibliothèque universitaire, certaines UE libres de 1 ^{ère} année de master <i>SPE</i> , C2i).
DISPOSITIFS D'AIDE A LA REUSSITE	
3- Dispositifs en place	Le suivi des étudiants est individualisé. Les propositions d'entretiens sont nombreuses. Elles sont également collectives et la participation des étudiants est sollicitée. L'expression des difficultés en stage fait l'objet d'une attention particulière encadrée par une psychologue. L'acquisition des compétences s'effectue à travers l'encadrement par des maîtres de stage, des livrets de stage adaptés à chaque service, un bilan à mi-parcours, en fin de parcours ainsi qu'une autoévaluation. Ils permettent un suivi performant et une anticipation des réajustements potentiels. Quant aux services de l'Université de Franche-Comté - UFC (SUMPPS, BAPU, CAO), dispositifs d'aide mentionnés par l'école de sages-femmes, la manière dont les étudiants en bénéficient n'est pas énoncée clairement. L'étudiant semble être informé de la nécessité de prendre rendez-vous avec la directrice de la formation de sage-femme pour toute situation particulière, selon une organisation interne à l'école.
4- Ouverture à l'international	Un dispositif d'aide à la mobilité est mis en place (service des relations internationales de l'Université de Franche-Comté - UFC, bourses, sage-femme référente pour la mobilité à l'école de sages-femmes). Le nombre d'étudiants en bénéficiant chaque année, les conventions et les aides mériteraient d'être évalués.

PILOTAGE DE LA FORMATION	
5- Eléments du pilotage	<p>La relation des différentes instances entre l'école de sages-femmes et l'UFR SMP ne fait pas l'objet d'un descriptif. La composition, le rôle et les responsabilités de l'équipe pédagogique restent à expliciter. Pour autant, il semble qu'un conseil de perfectionnement non formalisé, sans doute constitué de la directrice et des personnels enseignants permanents de l'école et d'étudiants, se réunisse régulièrement en vue d'analyser les résultats de l'évaluation de la formation par les étudiants et de définir des pistes d'amélioration. L'évaluation des enseignements est effectuée collectivement (questionnaires et bilan) ; l'autoévaluation des formations par les étudiants mise en place par l'Université de Franche-Comté - UFC ne semble pas concerner le DFGSma. Le processus d'amélioration de la qualité de la formation reste cependant à préciser. La formation bénéficie de l'appui de l'administration de l'UFR SMP et de sa logistique.</p>
BILAN DES EFFECTIFS ET DU SUIVI DES ETUDIANTS	
6- Effectifs et suivi	<p>Le taux de poursuite dans le cursus maïeutique est stable d'une année sur l'autre.</p> <p>L'école de sages-femmes n'a pas bénéficié depuis 5 ans de passerelles entrantes ; les cursus interrompus ou les réorientations sont en nombre non négligeable (de 1 à 4 sur un <i>numerus clausus</i> à 26) sachant que les passerelles entrantes ne viennent pas compenser les sortants.</p>

Observations de l'établissement

Observations

Intitulé de la formation : **Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques**

Nous remercions les experts pour leur évaluation et souhaitons apporter deux précisions :

- Au sein de l'école de sages-femmes est institué un conseil technique conformément à l'arrêté du 15 juillet 1986 relatif à l'agrément et au fonctionnement des écoles de sages-femmes modifié par l'arrêté du 30 avril 2010.

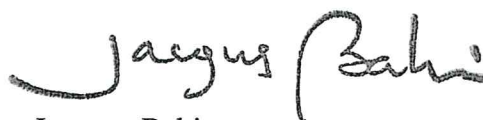
Dans le cadre de la convention tripartite signé entre le CHRU de Besançon et l'école de sages-femmes, l'UFC et l'ARS de Franche Comté, le conseil technique a été renommé « conseil de perfectionnement ». Pour les questions relatives à l'enseignement, le conseil technique compte parmi ses membres le doyen de l'UFR SMP et 2 PU-PH gynécologues obstétriciens.

- Depuis la réforme des études, nous avons accepté une passerelle entrante. Il s'agit d'une étudiante ayant un diplôme d'ingénieur agronome délivré par Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (Agro-sup Dijon), qui a intégré la 3^{ème} année du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques à la rentrée 2015-2016 conformément à l'Arrêté du 26 juillet 2010 relatif aux modalités d'admission en 3^{ème} année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme.

Fait à Besançon, le 30 juin 2016



Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jacques Bahi'.

Jacques Bahi